



Wallonie

URBANISME ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Monsieur **PIERARD Vincent** demeurant à Presles, rue de la Cahoterie 20.

Le terrain concerné est situé à **PRESLES, rue du Pont n° 1** et cadastré section **B n° 330f**.

Le projet consiste en la **transformation avec agrandissement de l'habitation (salle à manger/cuisine, chambre 2 et salle de bain/buanderie), création d'un logement supplémentaire et construction de 2 abris de jardin** et présente les caractéristiques suivantes :

- type traditionnel comprenant un volume principal et un volume secondaire latéral ;
- **écarts aux prescriptions urbanistiques relatifs à l'implantation (non-respect du front de bâtisse obligatoire) ; aux matériaux (crépi de ton beige et brun au lieu de briques de ton rouge ou pierres naturelles ou moellons) et à la toiture (plate sur le « volume secondaire » au lieu de à 2 versants avec faîtage + revêtement EPDM au lieu de tuiles ou ardoises) ;**

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables de 9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Golinveau, téléphone 071/260.668 - mail urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25/11/2021 au 09/12/2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be

Roselies, le 17 novembre 2021

Par ordre,

Le Directeur général f.f.,
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,
(s) J. FERSINI